

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2007 - Convocation du 16/01/2007
Compte rendu affiché le : 02/02/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	22

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mlle MILLET

Absents représentés : M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); M. FORGET (pouvoir à M. GONDELAUD); M. CHATUT (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. POINT

Absents : Mme WYMANN; M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Retrait de la délibération du 28.09.06
relative au recrutement d'un agent pour besoins occasionnels

Il est présenté au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet du Rhône demandant le retrait de la délibération en date du 28 septembre 2006 et relative au recrutement d'un agent pour besoins occasionnels.

Au vu des arguments présentés dans cette demande, il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder au retrait de ladite délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,
- VU le courrier de Monsieur le Préfet du Rhône en date du 14 novembre 2006,
- **DECIDE de retirer sa délibération du 28 septembre 2006 relative au recrutement d'un agent pour besoins occasionnels,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 25 janvier 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 09/02/2007
Publication ou affichage du 09/02/2007
Paul LAFFLY,
Maire.